



**ARRÊTÉ
DE CIRCULATION
N° A 25- 007**

Le Maire de la commune de Saint-Andelain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212.2, L2213.1 et suivants,

Vu la demande de Ensio entreprise au 1 boulevard de mantes 78410 Aubergenville et le bénéficiaire Global Connect entreprise au 13 chemin des champcueils 91220 Bretigny sur Orges,

Vu la demande d'arrêté de circulation et/ou de stationnement pour tirage de fibre dans conduite télécom existante, prises de photos, ouverture de chambres télécom sur le réseau, prises de mesure/ chambres uniquement sur le trottoir (chantier mobile).

Considérant que ces travaux ne peuvent se réaliser, sans modifications actuelles de la circulation,

Considérant qu'il a lieu de préserver la sécurité du chantier, ainsi que celle du public,

ARRETE

Article 1

A compter du 10/03/2025 pour une durée de 15 jours, un chantier sera autorisé sur le domaine public pour effectuer les travaux suivants :

- Rue Saint Edmond

Ces travaux nécessitent une intervention mobile sur les trottoirs dans les chambres télécom. L'entreprise Global Connect mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée du chantier.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de SAINT-ANDELAIN, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 4

Madame le Maire de SAINT-ANDELAIN, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5

A l'issue du chantier, le demandeur s'engage à remettre en état la voie publique.

Fait à Saint-Andelain, le 26 février 2025

Le Maire,

Nathalie LIEBARD

